

## **Construire le futur de la musique en région Centre**

Le territoire de la région Centre a toujours été un vivier pour les musiques de patrimoine et de création.

Citées en exemple, l'ensemble des collectivités de cette région et la DRAC Centre apportent leur soutien à la musique depuis des années : 6 ensembles de musique ancienne (Douce Mémoire, Diabolus in Musica, Philidor, Ensemble Jacques Moderne, Les Folies Françaises, La Rêveuse), un Centre National de Création Musicale (IMEB), deux Scènes Nationales fortement engagées dans des projets musicaux (Orléans et Bourges), un Centre Culturel de Rencontre (Noirlac)... Depuis 2006 et à l'initiative du Conseil Régional du Centre, ces mêmes collectivités travaillaient à un projet unique en France en imaginant un véritable lieu de production pour la musique « savante », la CIMAC (Cité des Musiques Anciennes et de la Création) conçu pour et avec les quatre ensembles de musique ancienne de Tours.

Or, le contexte semble s'être assombri brutalement en 2011 :

- Disparition de l'IMEB à Bourges, Centre National de Création Musicale créé en 1970 qui a pourtant fait l'objet d'une étude proposant la création d'un nouveau centre fédérant et mutualisant plusieurs structures culturelles de la région,
- Avortement brutal du projet de CIMAC à Tours.

Ces abandons successifs et insidieux mettent en péril tout un écosystème de production : compositeurs, ensembles spécialisés, artistes, compagnies, lieux de création et de diffusion qui forment une chaîne où l'affaiblissement d'un maillon a des conséquences graves sur l'ensemble de ce secteur de la musique, et sur sa mise en relation harmonieuse avec les publics.

Dans une période où les musiques de création et de patrimoine sont fortement malmenées, PROFEDIM attire l'attention des collectivités territoriales et de l'Etat sur les ensembles musicaux, les festivals et les centres de création musicale, acteurs indispensables de la vie culturelle en France contribuant à la diversité et à l'innovation musicales.

Les politiques publiques doivent prendre en compte :

- Le renforcement du secteur de la musique savante indépendante avec des moyens en adéquation des missions d'intérêt général ou de service public confiées à ces structures (ensembles, festivals, centres de création, centres culturels de rencontre...).
- La répartition territoriale harmonieuse et équilibrée des « pôles » musicaux
- La nécessité d'investir pour créer ou aménager des lieux spécifiques adaptés à la production et à la diffusion de la musique de ce secteur.

Nous insistons auprès de l'ensemble des collectivités publiques pour que les crédits alloués à l'IMEB et à la CIMAC restent affectés à des projets musicaux et que ces mêmes collectivités s'engagent à maintenir et à développer les moyens dès 2012 pour de nouvelles ambitions artistiques en région Centre.